

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 20 mai 2019
	Compte-rendu

Marie-Jo Villard est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 8 avril 2019

☞ 1 abstention

1- Présentation : Etat d'avancement du programme LEADER Alpes Sud Isère 2014/2020

Gérard Dangles dresse un bref historique du programme LEADER. L'actuel programme a été précédé par un 1^{er} programme en association avec le Parc du Vercors. Puis, pour le 2^{ème} programme, il a été décidé de candidater avec la Matheysine et l'Oisans via le CDDRA qui s'est chargé du portage de la candidature commune. A l'issue de plusieurs « allers retours » avec la Région, l'adhésion s'est concrétisée fin 2015. Françoise Pons et Manuel Gimenez Sanchez ont alors été recrutés pour l'animation et la gestion du programme LEADER Alpes Sud Isère.

Le chargé de mission « Economie » effectue un premier filtre des dossiers et s'ils sont éligibles au LEADER, Françoise Pons reçoit les porteurs de projet afin de monter un dossier présenté ensuite devant un comité de programmation constitué de 25 titulaires et de 25 suppléants issus, pour moitié, d'élus et, pour moitié du privé avec un représentant du privé de plus pour faire la différence. Le comité de programmation se réunit tous les 2 ou 3 mois.

Arrivée de Pierre Suzzarini, de Frédérique Puissat, de Guy Percevault et de Véronique Menvielle

Point d'information effectué par Françoise Pons et Manuel Gimenez Sanchez :

Le programme est constitué de 7 fiches Actions (cf power point ci-joint) sachant que la 7^{ème} concerne le fonctionnement du GAL avec des contrats qui viennent d'être prolongés et qui, donc, n'apparaît pas dans le power point présenté.

En ce qui concerne le budget, une enveloppe complémentaire de 340 000€ a été octroyée par la Région et il reste à programmer d'ici fin 2020/début 2021 la somme de 1 053 397.59€.

Jérôme Fauconnier rappelle que la France ayant été avant-dernière des crédits FEADER en terme de consommation, cela peut impacter à la baisse les financements. Il souligne que le programme LEADER pèse lourd sur le budget de la Communauté de communes du Trièves qui verse l'intégralité des salaires. Aucun fonds n'a pu être débloqué, ce qui engendre d'importants soucis pour les associations d'une part, et d'autre part, met en danger des entreprises. La seule explication donnée est que l'Agence de paiement a un logiciel qui dysfonctionne ce qui implique ces retards. Un tel dysfonctionnement à ce niveau est étonnant et c'est lamentable car il s'agit d'argent européen.

Frédérique Puissat, pour sa part, a posé une question écrite au Gouvernement et la réponse obtenue n'est pas concluante : l'Etat considère que c'est la Région qui est en faute et inversement. Quel est l'échelon pertinent ? Ce point est à inscrire à l'ordre du jour afin de savoir exactement qui gère les fonds. Elle espère que cette question sera abordée avant les élections européennes. Les fonds engagés devraient être payés mais l'enveloppe globale sera moindre et pourrait léser le territoire. Malgré tout, on peut supposer qu'en raison des nombreux projets prouvant la dynamique du territoire, ils seront pris en ligne de compte.

Sabine Campredon demande si des porteurs de projet se trouvent en difficulté ?

Gérard Dangles répond par l'affirmative et cite l'association « Sur les Pas des Huguenots » qui attend des fonds depuis 2015 et se trouve aujourd'hui en grande difficulté financière ; ce qui l'a conduit à licencier un salarié en 2018.

Claude Didier remarque que le Trièves présente un nombre plus important de dossiers par rapport à la Matheysine et à l'Oisans ; cet état de fait ne risque-t-il pas de les pénaliser ?

La raison est que le Trièves était déjà engagé dans le précédent programme alors que ni la Matheysine, ni l'Oisans ne l'étaient. Ce qui a permis la continuité de la démarche. Aujourd'hui, notamment en Oisans, de nombreux projets arrivent et la dynamique se met en route, répond Gérard Dangles.

Le Président précise que l'ingénierie est différente du Trièves dans ces 2 territoires.

Michel Picot s'interroge sur la pertinence d'avoir ces 2 territoires avec nous plutôt qu'un périmètre « Vercors-Trièves-Matheysine » ?

Le Trièves n'est pas assez grand et y ajouter la Matheysine et l'Oisans a permis d'avoir un territoire suffisant pour poser une candidature, précise Gérard Dangles.

Pour le Président, le bilan officieux du précédent LEADER est qu'il n'a pas été exemplaire ; chacun travaillait de son côté, ce qui compliquait les choses. Là, la taille est pertinente et les problématiques sont communes. De plus, comme tenu de la proximité, l'organisation de réunions est facilitée et réduit les déplacements.

Michel Picot s'interroge sur l'apport du LEADER en terme d'innovation ?

Le programme LEADER ne lance rien ; il attend les projets et les aide, explique Gérard Dangles qui cite le BIOTOPE. Enfin, le Comité de programmation dispose d'une certaine latitude pour équilibrer les fiches actions.

Françoise Pons explique que 2 ou 3 projets innovants sont sur le point d'entrer dans la fiche Action Innovation.

L'enveloppe allouée est dépensée, il n'y aura donc pas de publicité supplémentaire explique le Vice-président qui espère pouvoir contenter tout le monde ; si tous les projets en cours sont financés, l'enveloppe aura été utilisée en totalité.

Marc Delmas témoigne que la « Ressourcerie » fonctionne grâce au programme LEADER car cela a permis l'achat du local. Il fait donc un retour favorable. Il lui paraît aberrant que la seule réponse soit que le logiciel ne soit pas pertinent, et ce, depuis le début soit 5 ans ! Le retard accumulé dans le traitement des dossiers va représenter un travail considérable. Il salue le travail des techniciens qui se heurtent chaque jour à des barrières insurmontables.

Jérôme Fauconnier remercie à son tour Françoise Pons et Manuel Gimenez Sanchez pour leur travail qui donne aux territoires l'opportunité de monter des dossiers qui permettent d'aider les porteurs de projets.

2- Modification tableau des effectifs

Après consultation du Comité Technique le 14 mai 2019, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2012-43	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} juin 2019 Promotion interne	2019-43	Ingénieur à 35 heures hebdomadaires
		A effet du 1 ^{er} juillet 2019	2019-143	Adjoint technique 28 heures hebdomadaires
		A effet du 1 ^{er} septembre 2019	2019-144	Adjoint administratif ou adjoint technique à 35 heures hebdomadaires

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Candidature à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »

Le 29 février 2016, la loi d'expérimentation dite Territoire Zéro Chômeur Longue Durée a été votée à l'unanimité par l'ensemble des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale comme au Sénat. Elle propose un cadre juridique et un financement à cette expérimentation, démarrée il y a 2 ans sur 10 territoires au niveau national.

L'ambition de ce projet est de redonner de la fierté, de l'estime de soi à des personnes longtemps enfermées dans une spirale négative, grâce à un dispositif qui leur permet de vivre à nouveau de manière active dans notre société avec un contrat de travail.

Suite à l'annonce de l'extension de l'expérimentation par le Président de la République en septembre 2018 est attendu un nouveau décret d'application annoncé sur l'extension de l'expérimentation en début d'année prochaine.

Principe :

Il s'agit de proposer des contrats en CDI, à temps choisi, payés au SMIC, pour des Demandeurs d'emploi Longue Durée concernant des besoins non satisfaits via des activités d'utilité sociale et environnementale et non concurrentielles localement. L'aide financière de l'Etat (contribution au développement de l'emploi) est de 17 000€ par personne et par an (correspondant à la réversion des minima sociaux).

Impacts économiques :

- Créer plusieurs dizaines d'emplois en quelques années sur le territoire
- Former et préparer une main d'œuvre potentiellement disponible
- Localiser ou relocaliser des productions et services
- Relancer le pouvoir d'achat par l'emploi pérenne
- Renforcer, via les services et filières développées, l'attractivité du territoire (entreprises et ménages).

Personnes concernées :

- Demandeurs d'Emploi sans emploi depuis au moins un an

- Domiciliés depuis au moins 6 mois sur le territoire

Principe d'exhaustivité : toutes les personnes Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) qui le souhaitent doivent pouvoir bénéficier d'un emploi. C'est une démarche non obligatoire et volontaire.

Les personnes bénéficient d'un accompagnement pendant l'emploi pour faciliter l'accès à la formation et à l'emploi de droit commun (stage d'immersion).

Activités concernées :

Cette démarche permet le développement d'activités nouvelles, utiles, non concurrentes localement de l'activité marchande et de l'emploi public. Les emplois sont gérés dans le cadre d'entreprises à but d'emploi (EBE) qui vont employer les personnes recrutées.

Un chômage de longue durée qui se développe en Trièves : si le taux de chômage est comparable au taux moyen de l'Isère, l'évolution du nombre de Chômeurs de Longue Durée (CLD) est préoccupante : on constate ainsi une hausse de 17% du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée de 2017 à 2018.

C'est donc dans ce contexte, que la Communauté de communes du Trièves, en partenariat étroit avec le Département de l'Isère, souhaite élaborer en 2019 une candidature à l'expérimentation « Zéro chômeur de longue durée ».

Etapas et organisation :

- L'élaboration de cette candidature sera portée par l'association « La Réserve » (mobilisation de son Directeur à mi-temps durant 6 mois) et sera appuyée par les ingénieries de la Communauté de communes et du Département.
- De juin à novembre 2019, de nombreuses réunions d'information et des permanences seront réalisées à cet effet au Granjou et à Mixages afin de mobiliser les élus locaux, les demandeurs d'emploi, les entreprises, les associations et les habitants.
- Fin juin 2019, un Comité Local de l'Emploi (CLE) sera créé et pilotera l'élaboration de la candidature pour le territoire du Trièves, dont la réalisation d'un diagnostic portant sur les activités nouvelles, utiles et non concurrentes localement. Il s'agira aussi d'identifier et de mobiliser les personnes durablement privées d'emploi pour rejoindre la démarche et rechercher avec eux et à partir de leurs compétences, savoir-faire et envies des activités non concurrentielles.
- Fin 2019/début 2020 : sélection nationale des territoires candidats à l'expérimentation.

Adhérer à l'association nationale « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) pour être reconnu comme « projet émergent » :

Aujourd'hui l'association Territoires zéro chômeur de longue durée travaille à l'élargissement de l'expérimentation via une seconde loi votée à horizon 2019. Il est primordial, pour la réussite de cette ambition collective, que les territoires et leurs acteurs soient les porteurs de cette mobilisation nationale contre le chômage de longue durée. L'association a besoin de ses adhérents pour construire la deuxième étape de ce projet.

Être reconnu comme projet émergent permet de bénéficier du Centre de ressources et de développement de TZCLD. Grâce au recensement des différents projets, l'association TZCLD adapte son accompagnement aux besoins locaux et renforce son travail de capitalisation. Territoires zéro chômeur de longue durée est une démarche de territoires et c'est la multiplication des volontés locales qui permettra d'obtenir une 2^e loi.

Coût de l'adhésion annuelle à l'association nationale TZCLD : 500 euros.

Il est proposé d'approuver l'élaboration d'une candidature du Trièves à l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » ainsi que l'adhésion de la Communauté de communes du Trièves à l'association nationale « Territoires zéro chômeur de longue durée » et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec cette candidature

Débat :

Stéphane Loukianoff fait part d'une situation inquiétante dans le Trièves où le nombre de chômeurs de longue durée augmente.

Marc Delmas précise que ce dispositif s'adresse à tous les chômeurs de longue durée, qu'ils soient inscrits ou non à Pôle Emploi. Chaque commune a dû recevoir un mail demandant de diffuser cette information le plus largement possible. Il convient d'énormément communiquer afin que chacun entende ce message ; ce qui permettra de commencer à recueillir les 1ers candidats. Aucun profil n'est particulièrement demandé, il suffit que la personne ait la volonté de repartir vers l'emploi. La seule compétence attendue est le savoir-être. Il s'agit du déclenchement d'une dynamique de territoire dans le but d'amener de l'emploi à tous ceux qui en sont privés et qui sont exclus du marché du travail.

Frédérique Puissat indique que le Département a été dans la boucle dès le départ de l'initiative en raison du dispositif RSA ; en effet, cette initiative est intéressante mais il s'agit d'un dispositif d'insertion parmi d'autres. La Ressourcerie est l'entité idéale pour conduire cette étude en la personne de Marc Delmas car il a de l'appétence et une bonne connaissance du sujet. Le Département propose de mettre des fonds dans ce dispositif, qui, même s'il n'aboutit pas, permet un travail de terrain qui ne sera pas vain.

Jérôme Fauconnier, quant à lui, fait le pari que les candidatures aboutiront ; cependant, il n'y a aucune certitude aujourd'hui, même si le gouvernement y paraît favorable. De toute façon, cette démarche ne sera pas stérile mais le résultat dépend de la sélection de notre territoire pour participer.

Laurent Viallard met en parallèle le nombre important de chômeurs et aucune représentation de Pôle Emploi sur le territoire et s'interroge sur le risque de « bypasser » les services de l'Etat ?

Les services de l'Etat participent au dispositif même s'ils sont physiquement absents du territoire ; Marc Delmas conseille de consulter le site explicatif très bien fait avec des analyses financières.

Jean-François Helly demande si une présentation en commune est prévue ?

Marc Delmas souhaite se déplacer dans chaque commune pour expliquer et ainsi arriver à toucher un maximum de personnes ; il est prêt à intervenir dans les conseils municipaux.

Claude Didier trouve ce dispositif intéressant et favoriser l'emploi pour les chômeurs est une belle initiative. Lors de la prochaine édition de « Quelle foire ! », le documentaire sur le thème « Territoire zéro chômeur » sera diffusé en présence de la documentaliste Marie Monique Robin qui animera un débat. Ainsi, elle apportera sa pierre au territoire pour faire connaître ce dispositif.

Jérôme Fauconnier l'a vu et a trouvé ce reportage intéressant et bienveillant pour les organisateurs et les personnes bénéficiant du dispositif.

Claude Didier se demande si l'ensemble des habitants du Trièves aura cette information ?

Pour Marc Delmas, la réponse est oui ; en effet, un travail est en cours avec Guillaume Grandferry, chargé de mission Economie à la CCT, pour informer toutes les entreprises du territoire et compte sur chacun pour en parler. Tous les moyens sont bons pour communiquer et diffuser l'information.

Michel Picot s'inquiète que trop de communication crée des attentes ; si le territoire n'était finalement pas retenu, quel plan B aurait-on à offrir ? Selon lui, il est nécessaire que les collectivités prennent un engagement fort envers les chômeurs de longue durée. A-t-on une certaine garantie d'avoir des ressources en matière de formation pour accompagner ce projet ?

Selon Marc Delmas, le fait d'identifier clairement les demandes et les offres constitue un plan B car mettre les gens les uns en face des autres ne peut être que bénéfique. Il est évident que ce dispositif va créer de l'attente mais c'est un passage obligé. Les bonnes relations existant entre le Département, les communes, les associations va jouer en notre faveur. Le plus complexe reste la création du comité local pour l'emploi constitué de nombreuses personnes et il est essentiel de capitaliser sur cette énergie.

L'identité qui portera le projet est-elle déjà identifiée, questionne Laurent Viallard ?

L'association « la Réserve » porte uniquement la candidature ; pour le reste, il convient d'attendre de savoir si le territoire sera retenu.

Pour Frédérique Puissat, la vraie difficulté sera de trouver de l'emploi à créer qui ne soit pas concurrentiel.

Comment sera valorisé l'investissement de la CCT dans ce projet, demande Laurent Viallard ?

Pour Gérard Dangles, la CCT investit en personnel : Stéphane Loukianoff et Claudine Delcourt vont travailler sur ce projet et l'association « La réserve » porte la candidature. L'Etat devrait financer 70% du projet et ce financement pourrait perdurer sur plusieurs années.

Jean-Pierre Agresti souhaite réfléchir sur la GEMAPI ; il lui paraît pertinent de faire converger la production d'emploi avec la nécessité du territoire. Il rappelle à chacun l'association Pin de Vie qui offrait la possibilité à un certain public de remettre le pied à l'étrier. Il évoque la possibilité de se regrouper avec des actions forestières, comme par exemple l'invendu de bois. Autre piste possible, le secteur de l'hydraulique agricole qui pourrait permettre un travail de mise en convergence des intérêts de chacun. Il convient de mener ce projet au travers d'une vision de territoire globale. Arriver à faire converger une mission sociale d'insertion et l'intérêt du territoire peut développer des initiatives et initier des solutions.

Ameline Diénot constate que de nombreuses actions sont mises en place en terme de solidarité mais qu'il n'est pas facile d'arriver à faire venir des personnes au Forum pour l'emploi, par exemple. 371 personnes sont en difficulté absolue malgré tout ce qui est mis en place via le Département, les communes et les associations. Aussi, elle demande une explication claire sur le rôle des entreprises à but d'emploi et s'interroge sur le fait de soulever le problème de la concurrence ?

L'élément qui entre immédiatement en jeu, c'est le fait du manque de confiance en elles qu'ont ces personnes, répond Marc Delmas pour qui, il est nécessaire de ne pas effrayer ces personnes qui sont en dehors du chemin depuis longtemps. Cette expérimentation est déjà en cours sur 10 territoires.

Pour Laurent Viallard, l'utilisation de termes tels que : « animation psychologique, redonner confiance, redonner de la fierté etc... » le met mal à l'aise.

Pour Frédérique Puissat, plusieurs dispositifs traitent de l'insertion, et chacun donne lieu à de l'analyse et des discussions. L'enjeu est en effet compliqué et difficile à appréhender à la fois par les travailleurs sociaux et les élus. Il s'agit d'une démarche positive qui n'enlève rien à ce qui existe ; ce dispositif vient en plus.

Sortie de Marc Delmas pendant le vote.

Vote : candidature à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »

☞ Pour : 32 Abstentions : 3

4- Validation d'actions de sensibilisation à la transition énergétique

Dans le cadre de la convention TEPOS, la Communauté de Communes a lancé un appel à idées en 2018 pour recueillir des idées d'actions à mettre en œuvre sur le territoire afin de mobiliser le plus largement possible

autour de la question énergétique (et éventuellement climatique) les habitants du Trièves et ainsi les amener à interroger leur mode de vie et à envisager des changements de comportement.

Un travail d'études a été conduit, en 2018, par l'association Kerléa, mandatée par la CCT, pour mieux comprendre comment les triévois appréhendent la transition énergétique et ainsi apporter des pistes pour mettre en place ces actions de sensibilisation.

Suite à cela, les associations locales ont fait des propositions d'actions qui ont été présentées au dernier copil tepos de mars 2019. Ainsi, les membres du copil ont retenu de développer sur l'année 2019 et l'année 2020 les actions suivantes :

- **Deux ateliers pédagogique et pratique sur « comment réduire sa facture d'énergie chez soi »**, réalisés au Granjou et à Mixages. L'objectif est d'amener les participants à identifier les postes de consommations d'énergie, comprendre leur facture, comprendre les concepts de sobriété et efficacité énergétique et apprendre des gestes simples pour réduire ses consommations. **Le coût de ces deux ateliers est de 3 000 €**. L'action sera conduite par l'association Kerléa.
- **Un atelier auto-diagnostic accompagné dans une commune volontaire**. L'objectif est de sensibiliser et de former les habitants d'un village aux enjeux de la rénovation énergétique, par le prêt de matériel et d'ateliers collectifs d'échange. La CCT choisira la commune selon des critères encore à définir. L'action permettra de définir des outils qui pourront être réutilisés dans d'autres communes, si elles souhaitent réaliser cette action. **Le coût de l'action est de 2 500 €**. L'action sera conduite par l'association Kerléa.
- **Des ateliers solaires avec les écoliers**. L'objectif est d'aborder les questions d'énergie, et plus précisément l'énergie solaire, avec les jeunes mais aussi de récupération. L'action se déroulera au sein des deux collèges du territoire, à Mens et Monestier-de-Clermont. S'il n'est pas possible d'intégrer cette action au sein du programme, cette action sera proposée sous forme de club du collège. D'autre part, l'association Trièves Transition Ecologie développera un atelier test via la mise en place d'un chantier jeune cet été. **Le coût de l'action est de 7 920 €** auquel s'ajoute le coût du contrat de deux jeunes en contrat pour le chantier jeune, à mi-temps sur une semaine, bien qu'il est recherché pour l'instant une collaboration avec une commune pour porter ce chantier jeune.

Pour permettre l'engagement de ces actions et le paiement aux associations retenues, il est nécessaire d'autoriser le Président à signer les devis et les factures afférentes. Il sera proposé au prochain conseil communautaire une convention avec chacune des associations pour formaliser ce travail en commune.

Laurent Viillard demande si la CCT a pensé à solliciter la ferme Tournesol ?

La ferme Tournesol n'a pas candidaté malgré l'appel à projet, répond le Président.

Vote : Validation d'actions de sensibilisation à la transition énergétique

☞ Pour : 35 Abstentions : 1

5- Nouvelles modalités d'accompagnement de la plateforme de rénovation énergétique du Trièves via le « bonus performance énergétique » du Contrat Ambition Région

Suite à l'arrêt des aides de l'ADEME et de la Région pour l'animation du dispositif de plateforme de rénovation au 31/12/2018 et à l'arrêt des aides TEPCV pour les aides aux travaux, la communauté de communes a réfléchi à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides pour les particuliers de la plateforme de rénovation du Trièves, basé sur une participation financière de la Région (le bonus performance énergétique) et de la collectivité, comme indiqué dans la délibération du 5 mars 2018.

Le mandat d'instruction signé le 5 décembre 2018, entre la Région et la Communauté de communes du Trièves, rappelle l'engagement financier des deux collectivités pour 3 ans. Il se décline ainsi :

	REGION	CCT
Aide aux rénovations partielles	500 € pour 52 logements (max), Soit 26 000 €	500 € pour 52 logements (max), Soit 26 000 €
Aide aux rénovations globales	750 € pour 18 logements (max), Soit 13 500 €	750€ pour 18 logements (max), Soit 13 500 €
Bonus éco-matériaux pour les rénovations partielles	150 € pour 36 logements (max), Soit 5 400 €	150 € pour 36 logements (max), Soit 5 400 €
Bonus éco-matériaux pour les rénovations globales	Néant car le plafond maximum pour l'aide de la Région est 750 €	300 € pour 18 logements (max), Soit 5 400 €
TOTAL	44 900 €	50 300 €

Ces aides aux travaux ne seront attribués que sur la réalisation d'un diagnostic, comme jusqu'à présent. Les 3 modalités d'accompagnement restent les mêmes qu'auparavant (cf. délibération 2017-9 du 30 janvier) :

- Le projet concerne un ou deux postes de rénovation mais sans l'ambition d'atteindre un niveau de performance « BBC », la CCT fait réaliser un diagnostic simplifié au domicile du particulier par un bureau d'études. La CCT paye le diagnostic et le particulier apporte une aide de 100 €
- Le projet concerne plus de deux postes de travaux, avec éventuellement l'ambition d'atteindre un niveau de performance « BBC », ou le particulier souhaite disposer d'un calcul précis sur son logement, la CCT

fait réaliser un diagnostic complet au domicile du particulier par un bureau d'étude. La CCT paye le diagnostic et le particulier apporte une aide de 200 €

- Le particulier réalise son projet de rénovation avec une maîtrise d'œuvre. Il peut faire faire le diagnostic par la maîtrise d'œuvre. Le coût de ce diagnostic est aidé par la CCT à hauteur de 100 € pour un diagnostic simplifié et 200 € pour un diagnostic complet.

Ainsi, afin d'assurer un bon suivi administratif et de préciser les règles de fonctionnement de la plateforme de rénovation du Trièves, il est proposé :

- **d'adopter un règlement** spécifiant l'ensemble des règles pour l'attribution des aides pour les travaux mais aussi pour la réalisation de diagnostics par les particuliers (cf. document en annexe) ;
- **de réviser la convention d'attribution des aides aux travaux**, selon les nouvelles moutures, et d'y joindre le règlement (cf. document en annexe) ;
- **de réviser les conventions d'attribution des aides pour la réalisation des diagnostics** que cela soit dans le cas d'un diagnostic classique (délibération 2017-9 du 30 janvier) ou dans le cas de la réalisation d'un diagnostic par le maître d'œuvre (délibération 2016-41 du 4 avril) (cf. document en annexe) ;
- **d'adopter un modèle d'attestation sur l'honneur** pour que les particuliers certifient que les travaux seront réalisés dans leur logement principal, surtout dans le cas d'un achat de nouveau logement.

Pour permettre l'application de ce nouveau fonctionnement, il est nécessaire de valider le règlement du dispositif de plateforme de rénovation du Trièves, d'autoriser le Président à signer les nouveaux modèles de convention de diagnostic et de convention attributive, le modèle d'attestation sur l'honneur et tout autre document en rapport, et, enfin d'autoriser le Président à signer le marché qui sera attribué au bureau d'études début juin.

Laurent Viallard s'interroge sur le rapport entre le coût d'animation et les sommes distribuées et sur la pérennisation des emplois ? Il souhaite aussi savoir si les contraintes restent identiques au dispositif TEPCV. Le coût de l'animation en terme de personnel est financé par TEPOS et le reste est financé par la Région. Aujourd'hui, il s'agit d'emplois contractuels justement pour ne pas avoir à pérenniser les postes si les actions n'étaient plus financées.

Claude Didier, sans aucune critique envers la Communauté de communes du Trièves, constate une baisse considérable des aides pour les particuliers et regrette, par exemple, la disparition de l'aide au chauffage. Pour Jérôme Fauconnier, la difficulté, une fois l'isolation de l'habitation faite, est que l'aide au chauffage risque d'être surdimensionnée.

En ce qui concerne les contraintes, elles restent identiques ; il convient de choisir des artisans reconnus et l'auto-rénovation n'est pas prise en compte.

Vote : Nouvelles modalités d'accompagnement de la plateforme de rénovation énergétique du Trièves via le « bonus performance énergétique » du Contrat Ambition Région

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Demande de subvention pour l'animation de la stratégie foncière du Sud Isère sur le territoire de la CCT – 2019/2020

Pour rappel, le Département de l'Isère pilote une Stratégie foncière dans le sud Isère depuis 2018. Les Communautés de communes du Trièves et de la Matheysine sont partenaires de cette stratégie, avec l'association agricole locale SITADEL. Afin de coordonner au mieux les actions de la Stratégie sur le périmètre de la Communauté de communes du Trièves, du temps d'animation est nécessaire.

En 2019 et 2020, le temps d'animation permettra notamment de :

- Participer aux études/procédures lancées par le Département dans le cadre de la Stratégie foncière, notamment en faisant le lien entre les prestataires retenus et les communes du territoire, ainsi que les acteurs locaux ; (études : Biens vacants et sans maîtres, Réglementations des boisements (St Guillaume, St Andéol, Château Bernard, ...)
- Organiser et animer les « Comités Locaux d'Installation » en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Isère ; faire le lien entre les porteurs de projet agricoles et les services économie de la Communauté de communes, ainsi qu'avec les communes du territoire.
- Accompagner les agriculteurs et collectivités qui, suite à l'étude réalisée sur les gisements fonciers, souhaitent mettre en place des actions pour reconquérir du foncier (identification des zones à enjeux prioritaires, lien avec les maires, exploitants, porteurs de projets, application de procédures réglementaires avec le Département pour reconquérir les gisements, appel à projet pour la reconquête des gisements ou d'amélioration d'exploitations des parcelles enfrichées, travail de veille foncière)
- Mettre en place et animer la nouvelle Commission Agriculture et alimentation de la Communauté de communes du Trièves.
- Mettre en place des formations pour les élus sur les thématiques foncières pour augmenter leur connaissance sur cette thématique.
- Participer au COPIL / COTECH de la Stratégie foncière du département.
- Participer à des temps de coordination avec la Communauté de communes de la Matheysine sur les actions transversales aux deux territoires.
- Gestion des données foncières recueillies lors des différentes études de la Stratégie foncière (friches, biens vacants et sans maîtres, observatoire foncier...) et cartographies en fonction des projets

identifiés (mobilisation de foncier ; travail sur le morcellement, aide à l'installation ou à l'agrandissement, autonomie des exploitations agricoles...)

- Assurer le suivi du dossier de subvention de la mesure 16.72 du PDR Rhône Alpes.

A ce titre, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous, de solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre de la mesure 16.72 du PDR Rhône Alpes 2014-2020 et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette mission.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation Stratégie foncière sur les périodes 06 à 12/2019 et 01 à 12/2020 (0,2 ETP, soit 505.40 heures)	11 270,42 €	Europe FEADER Mesure 16.72 PDR 2019-2020	8 389,71 €	50 %
SIG (125 heures)	2 581,25€	Département	5 033,83 €	30 %
Frais de déplacement	850,00 €	CCT	3 355,88 €	20%
Coûts indirects 15 %	2 077,75 €			
TOTAL DEPENSES	16 779,42€	TOTAL RECETTES	16 779,42€	100 %

Vote : Demande de subvention pour l'animation de la stratégie foncière du Sud Isère sur le territoire de la CCT – 2019/2020

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Demande de subvention auprès de la Région pour l'animation 2019 du Plan Pastoral Territorial Trièves

Le second Plan Pastoral Territorial (PPT) Trièves est actif sur le territoire depuis octobre 2018 pour une durée de 5 ans.

Pour rappel, il s'agit d'un dispositif régional qui a pour objectif de soutenir un développement durable du pastoralisme via la mise en place d'un contrat avec les territoires.

Structuré en 3 axes, il permet l'accès à des co-financements régionaux Rhône-Alpes à hauteur de 35% pour les dossiers d'investissement ou de 40% pour les dossiers de fonctionnement (hors animation et suivi du programme) et d'une contrepartie européenne du fonds FEADER équivalente pour des projets en faveur de l'activité pastorale.

Pour assurer l'animation de ce contrat, la CCT souhaite continuer d'engager en 2019 une mission d'accompagnement auprès de la Fédération des Alpagnes de l'Isère qui a déjà animé le premier PPT Trièves de 2010 à 2015, puis la concertation sur la réécriture d'un nouveau contrat en 1^{er} semestre 2018.

Pour 2019, le cout total de l'animation est estimé à 2 890 € se répartissant de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation FAI	2 340 €	Région AURA	1 734 €	60%
Animation CCT	550 €	CCT	1 156 €	40%
TOTAL DEPENSES	2 890 € TTC	TOTAL RECETTES	2 890 € TTC	100%

Vote : Demande de subvention auprès de la Région pour l'animation 2019 du Plan Pastoral Territorial Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Demande de subvention pour le projet de films sur le pastoralisme pour 2019 dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Trièves

Le second Plan Pastoral Territorial (PPT) Trièves est actif sur le territoire depuis octobre 2018 pour une durée de 5 ans.

Pour rappel, il s'agit d'un dispositif régional qui a pour objectif de soutenir un développement durable du pastoralisme via la mise en place d'un contrat avec les territoires.

Structuré en 3 axes, il permet l'accès à des co-financements régionaux Rhône-Alpes à hauteur de 35% pour les dossiers d'investissement ou de 40% pour les dossiers de fonctionnement (hors animation et suivi du programme) et d'une contrepartie européenne du fonds FEADER équivalente pour des projets en faveur de l'activité pastorale.

L'action 2.3 de ce nouveau PPT vise à développer de nouveaux modes de communication et de sensibilisation sur les activités pastorales du Trièves.

Ainsi, le 1^{er} comité de pilotage de ce nouveau PPT du Trièves de novembre 2018 a souhaité que la Communauté de communes travaille sur un projet de projections de films sur les activités pastorales pour

l'année 2019. L'idée étant de délocaliser sur le Trièves des films du festival du film « Pastoralismes et Grands Espaces » qui a lieu chaque année en octobre au cinéma le Club à Grenoble

Objectifs poursuivis :

- Sensibiliser les habitants du Trièves aux activités pastorales
- Permettre au grand public de découvrir ces films à proximité de chez eux afin de toucher davantage de publics qui ne sont forcément mobiles
- Débattre des activités pastorales après la projection du film avec le réalisateur et/ou des intervenants

5 à 10 projections sont prévues sur le Trièves en 2019. Ces projections seront suivies, dans la mesure du possible, d'un débat des activités pastorales avec le réalisateur et/ou des intervenants.

Ce projet est coordonné par le service culture de la communauté de communes du Trièves en partenariat avec les associations locales (Gresse en Vercors histoire et patrimoine, Culture et Montagne, Ecran Vagabond du Trièves, Ciné Chatel, Musée du Trièves). Un partenariat avec la Fédération des Alpagnes de l'Isère et la maison du berger dans le Champsaur a également été établi pour coordonner les projections de film.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Droit de diffusion des films, défraiement des réalisateurs et intervenants invités, communication	2 999 €	Europe FEADER	1 199,60 €	40%
		Région Auvergne Rhône Alpes	1 199,60 €	40%
		CCT	599,80 €	20%
TOTAL DEPENSES	2 999 € TTC	TOTAL RECETTES	2 999 € TTC	100%

Vote : Demande de subventions pour le projet de films sur le pastoralisme pour 2019 dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Convention MSA pour les accueils de loisirs de la CCT

Il est proposé de signer une convention avec la Mutualité sociale Agricole pour obtenir une prestation de service selon le nombre d'enfants allocataires MSA accueillis dans les ALSH du service enfance jeunesse (Granjou/ Mixages). La Mutualité Sociale Agricole s'engage à verser une Prestation de Service à la Communauté de communes sans condition de ressources des familles. Le montant de cette prestation est fixé pour chaque année civile par le Conseil d'Administration de la Mutualité Sociale Agricole.

Vote : Convention MSA pour les accueils de loisirs de la CCT

☞ **Pour : 35 Abstention : 1**

10- Sortie Familles – sollicitation d'une aide du Département dans le cadre de la Conférence Territoriale de Solidarité

Dans le cadre du développement des actions des équipements d'animation de la vie locale à destination des habitants, il convient de solliciter le Département et particulièrement la Conférence Territoriale de Solidarité pour le projet suivant : l'organisation par l'EVS Mixages d'une sortie à la mer, à l'automne 2019, en partenariat avec le Collectif d'entraide, pour des familles ne pouvant pas, pour des raisons économiques et logistiques aller à la mer.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Déplacement mission frais de transport	870 €	Participations des familles	186 €
Frais de personnel	663 €	CTS Département	870 €
		CCT	477 €
TOTAL DEPENSES	1 533 €	TOTAL RECETTES	1 533€

Vote : Sortie Familles – sollicitation d'une aide du Département dans le cadre de la Conférence Territoriale de Solidarité

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Acquisition de véhicules – sollicitation d'une aide de la CAF de l'Isère

Dans le cadre de l'acquisition d'un minibus 9 places pour le service Enfance-Jeunesse et du remplacement du véhicule léger du Relais d'assistants maternels, prévus au BP 2019, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une aide de la CAF de l'Isère à hauteur de 50% du montant de l'acquisition.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Minibus 9 places- Service enfance Jeunesse	18 475,00 € HT	CAF de l'Isère	15 472,00 €
VL- Service RAM	12 469,00 € HT	CCT	15 472,00€
TOTAL DEPENSES	30 944,00 € HT	TOTAL RECETTES	30 944,00 €

Vote : Acquisition de véhicules – sollicitation d'une aide de la CAF de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Convention de mise à disposition d'un minibus de Châtel en Trièves pour le Service Enfance Jeunesse

La Commune de Châtel-en-Trièves peut mettre à disposition de la Communauté de Communes du Trièves un véhicule de 8 places qui aura pour vocation le transport des enfants dans le cadre des activités de son service « Enfance Jeunesse » pour la période estivale et de vacances scolaires.

En contrepartie de cette mise à disposition, la Communauté de Commune s'engage à verser à la commune une redevance pour frais d'entretien et d'usage composée :

- D'une partie fixe au tarif forfaitaire de 65 euros la semaine
- D'une partie variable proportionnelle aux kilomètres parcourus pendant la période de prêt. Sachant que le cout kilométrique est fixé à 0.30 euros le kilomètre pour ce véhicule de 7 CV.

Le conseil communautaire est invité à approuver cette convention.

Vote : Convention de mise à disposition d'un minibus de Châtel en Trièves pour le Service Enfance Jeunesse

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Convention tripartite portant sur l'expérimentation d'un service de location touristique des Vélos à Assistance Electrique de la CCT à Mens durant les saisons estivales de 2019, 2020 et 2021

La Communauté de communes du Trièves a acquis ces deux dernières années un parc de Vélos à assistance électrique (VAE) qu'elle met à disposition des habitants du Trièves de mi-septembre à mi-juin afin de développer l'utilisation du VAE dans les déplacements quotidiens.

Dans le but de développer l'écotourisme, une des priorités de son schéma de développement touristique, et les mobilités douces sur son territoire, la Communauté de communes souhaite désormais expérimenter, via son Office de Tourisme Intercommunal, la mise en place d'un service de location de ses vélos à assistance électrique à destination des touristes durant les saisons estivales 2019, 2020 et 2021. La Commune de Mens est située au cœur d'un réseau de petites routes de campagne, d'itinéraires cyclistes et de sites touristiques aisément accessibles en VAE. Par ailleurs, la commune n'abrite pas actuellement d'offre privée de location de VAE. Mens constitue donc un site propice pour mener cette expérimentation dès l'été 2019.

Le projet consiste donc à mobiliser une partie du Parc des VAE de la Communauté de communes (15 VAE), complété par l'acquisition des équipements de sécurité nécessaires (casques, antivols, gilets réfléchissants, sacoches, porte-bébés), et de les louer aux touristes du 1^{er} juillet au 31 août 2019 puis durant les saisons estivales 2020 et 2021.

En pratique, la réservation et l'encaissement seront réalisés par l'Office de Tourisme Intercommunal, le stockage des VAE, l'entretien, les petites réparations (hors batteries), les éventuels dépannages et une aide à la prise en main des VAE seront assurés, contre rémunération par le Garage Central du Trièves, à Mens. Pour des questions de sécurité, les VAE ne pourront être utilisés par des personnes de moins 14 ans et les utilisateurs devront mesurer au moins 1,50 mètres. Les VAE sont assurés par la Communauté de communes. En fin de saison, la Régie de l'Office de tourisme versera au Garage Central du Trièves 10% du total des recettes de locations perçues correspondant au service quotidien (accueil des touristes et explication de prise en main des VAE, recharge des batteries) ainsi qu'une part fixe de 1 000 € TTC correspondant au service de petites réparations, et de dépannage ponctuel des touristes. Dans cette optique, les modalités organisationnelles et financières de cette expérimentation sont définies au sein d'une convention.

Le montant prévisionnel du projet pour 2019 est de 8 000 € TTC en dépenses et en recettes. Les recettes proviendront de la location des VAE (25€/J/pers). Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Matériel de sécurité et vélo (15 casques, sacoches, kit de réparation, antivols + 5 portes bébés)	2 250,00 €	CCT (location VAE: 25€/320j)	8 000,00 €
Contre-visites (15 x 80 €)	1 200,00 €		
Assurance (15 VAE/ 2 mois)	750,00 €		
Communication (flyers, banderoles etc...)	2 000,00 €		
Prestation petit entretien et dépannage 2 mois (Garage Pelloux)- Partie fixe	1 000,00 €		

Prestation service location VAE (Garage Pelloux)- <i>10% des recettes</i>	800,00 €		
TOTAL DEPENSES	8 000,00 €	TOTAL RECETTES	8 000,00 €

Devant le succès de cette opération, déjà expérimentée à Gresse en Vercors, et qui présente un grand intérêt pour les touristes, il a été décidé de la renouveler à Mens cette année. Une réflexion est en cours pour mettre 5 vélos également à Chichillianne pour faire une zone de test.

Laurent Viallard pense que ce serait intéressant aussi pour Monestier de Clermont et notamment avec l'aménagement du Col du Fau.

Pierline Hunckler ajoute que le camping de Monestier de Clermont, aujourd'hui géré par un privé, pourrait être également intéressé.

Effectivement, cela a un intérêt certain et ce sont des pistes à creuser pour les années futures. Malheureusement, compte tenu d'une logistique énorme pour mettre en place ce genre de projet, il n'est pas possible d'intégrer d'autres acteurs cette année, indique le Président. Par contre, il retient cette suggestion pour l'année prochaine.

Michel Picot s'étonne de ne pas avoir choisi Treffort qui attire beaucoup de touristes ?

Pour Jérôme Fauconnier, la commune de Treffort est trop éloignée. Mens a l'avantage d'être un point de départ, d'offrir des logements touristiques et d'avoir un garage à proximité immédiate pour stocker et réparer les vélos.

En outre, Philippe Berthoin précise qu'un l'essai VAE a été fait à Treffort mais qu'il n'a pas été très positif contrairement à la trottinette qui rencontre un vif succès.

Vote : Convention tripartite portant sur l'expérimentation d'un service de location touristique des Vélos à Assistance Electrique de la CCT à Mens durant les saisons estivales de 2019, 2020 et 2021

☞ Pour : 35 Contre : 1

14- Convention de partenariat entre Isère Tourisme et la CCT « Open System » année 2019

La convention de partenariat entre la communauté de communes du Trièves et Isère Tourisme vise à valoriser la destination touristique, démultiplier les canaux de visibilité d'une offre touristique complète et détaillée et d'aider les professionnels du territoire à une meilleure commercialisation de leur offre grâce à l'outil « Open System ».

Le coût d'entrée est de 1000 € net à payer 1 fois.

Il comprend :

- Mise en service
- Ouverture des droits
- Activation de l'Open Concentrateur sur le territoire
- Formation du personnel de l'Office

A cela s'ajoute l'abonnement annuel de 1000 € net, à payer chaque année comprenant les prestations suivantes :

- Contact entre le territoire et le prestataire technique
- Assistance technique dans la mesure des possibilités de l'animateur numérique
- Assistance conseil à la modélisation économique
- Assistance à l'utilisation de la plateforme.

Il est proposé d'approuver la convention relative au partenariat pour la période 2019 et le coût d'entrée de 1000 € et d'approuver la participation annuelle de 1000 € que la Communauté de communes devra verser au titre de ce conventionnement 2019 ainsi que le temps de travail dédié tel que prévu à l'article 5.2 de la présente convention.

Vote : Convention de partenariat entre Isère Tourisme et la CCT « Open System » année 2019

☞ Pour : 35 Contre : 1

15- Convention de partenariat entre Isère Tourisme et la CCT – Enquête « Flux Vision Tourisme » année 2019

Dans le cadre de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données statistiques du tourisme et du développement du niveau d'expertise de son Observatoire, Isère Tourisme a souhaité expérimenter une nouvelle technologie d'enquête quantitative, fondée sur l'exploitation de la téléphonie mobile. Développée par Orange Business Service et nommée Flux Vision Tourisme, cette technologie permet d'obtenir une quantité et une précision de données jusque-là inégalée :

- Quantification de la fréquentation touristique d'un territoire, d'un site ou d'un événement
- Segmentation entre résidents, touristes et excursionnistes, Français ou étrangers
- Connaissance de l'origine des clientèles françaises et étrangères
- Connaissance de la mobilité des visiteurs (lieu de résidence, lieu de visite)

La convention est conclue pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de ce projet, Isère Tourisme met les compétences, le savoir-faire et les outils méthodologiques de son observatoire à la disposition du territoire partenaire qui s'engage à verser 2 200 € par an au titre du financement des données.

Il est proposé d'approuver la convention relative à l'Enquête Flux Vision Tourisme pour la période 2019 - 2020 et le coût annuel de 2 200€.

Laurent Viallard s'étonne de l'objet de cette convention : pourquoi analyser le trafic ? pour valider quoi ? Il ne comprend pas la politique touristique menée sur le territoire.

Pour Jérôme Fauconnier, il s'agit simplement d'obtenir des informations grâce aux données des téléphones pour avoir une politique marketing.

Ameline Diénot s'interroge sur le besoin de la CCT de participer à ce projet, qui se fera à l'insu des gens ? Payer 2 200€ pour obtenir des informations lui paraît onéreux ; d'autre part, comment seront-elles analysées et exploitées ? Avoir des données et ne pas les exploiter ne servirait à rien.

Ces données seront anonymes, il s'agit juste de tableaux de données pour pouvoir effectuer des statistiques mais qui auront une valeur informative, répond Jérôme Fauconnier ; les opérateurs ne donnant certainement pas de données nominatives. La question est de vouloir ou pas utiliser ces données. Le président cite l'exemple du Trail des passerelles, où il y a un intérêt certain à savoir si les gens qui y participent dorment sur place etc... Cela permet à la fois de savoir ce qui se passe sur le territoire et, à la fois, de mener une politique touristique.

Claude Didier demande si utiliser un formulaire papier ne serait pas plus éthique ?

Philippe Berthoin indique qu'une tentative a été menée sur le bateau La Mira mais cela n'a pas fonctionné : sur 10 formulaires, seulement 2 étaient retournés. Sur la question de l'analyse, il convient évidemment de savoir s'en servir.

Vote : Convention de partenariat entre Isère Tourisme et la CCT – Enquête « Flux Vision Tourisme » année 2019

☞ Pour : 30 Contre : 2 Abstentions : 4

16 – Nouvel article à la vente et nouvelle prestation dans les antennes OTI Trièves

Il convient d'ajouter le prix de l'article en dépôt vente ci-après ainsi que la prestation de location VAE :

Article / Prestation	Prix de vente public	Marge sur prix de vente
Livre « Marie, Marius et Augustin » Bernard Freydiere – dépôt vente	19 €	6,50 €
Location Vélo à Assistance Electrique	25 € / jour	

Vote : Nouvel article à la vente et nouvelle prestation dans les antennes OTI Trièves

☞ Pour : 35 Contre : 1

17 – Attribution du marché de collecte pour le tri sélectif

Dans le cadre de la collecte des matériaux déposés en points d'apport volontaire, une consultation selon la procédure du marché adapté par avis d'appel à la concurrence en date du 15 mars 2019 a été lancée en vue de conclure les marchés de service. Au terme de l'analyse des offres, il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer ces marchés de services avec l'entreprise dont les offres ont été jugées la mieux-disante soit, pour l'ensemble des lots, l'entreprise : Gros Environnement.

Montants par lot :

- **Lot n° 1 :** Emballages secteur Monestier de Clermont: 780€ H.T/ tournée,
- **Lot n° 2 :** Emballages secteur Mens: 650€ HT/ tournée,
- **Lot n° 3 :** Emballages secteur Clelles: 650€ HT/ tournée,
- **Lot n° 4 :** Papiers secteur Monestier de Clermont: 630€ HT/tournée, rachat papiers 35€ HT/tonne, prix plancher rachat papier : 30€ HT/tonne
- **Lot n° 5 :** Papiers secteur Mens: 565 € HT/ tournée rachat papiers 35 € HT/tonne, prix plancher rachat papier : 30€ HT/tonne
- **Lot n° 6 :** Papiers secteur Clelles: 565 € HT/ tournée, rachat papiers 35€ HT/ tonne, prix plancher rachat papier : 30€ HT/tonne
- **Lot n° 7 :** Verre secteur Monestier de Clermont: 780 HT/ tournée + rechargement 11 € HT/ tonne,
- **Lot n° 8 :** Verre secteur Mens: 670 HT/ tournée, stockage et chargement 11€ HT/ tonne.
- **Lot n° 9 :** Verre secteur Clelles: 670 HT/ tournée, stockage et chargement 11€ HT/ tonne.

Pour Christophe Drure, la tendance est à la hausse et il conviendra de mener une réflexion sur la prise de régie complète au prochain mandat. En effet, de nombreux centres d'enfouissement ont fermé d'où cette augmentation des coûts dans l'ensemble de la région.

Vote : Attribution du marché de collecte pour le tri sélectif

☞ Adopté à l'unanimité

18 – Tarif du prix de l'eau

Il est proposé d'approuver le tarif du prix de l'eau à compter du 1^{er} juillet 2019. Le tarif reste identique à celui des années antérieures (aucune augmentation depuis 2014). Les seuls changements concernent le prix de l'eau pour les piscines et les fontaines publiques.

	Tarifs depuis 01/07/2014	Tarifs à/c du 01/07/2019
Fontaines		
De 0 à 1000 m3	0,05 € HT/m3	0,18 € HT/m3
> 1000 m3	0,15 € HT/m3	
Piscines municipales	0,05 € HT/m3	0,18 € HT/m3

Pierline Hunckler demande pourquoi l'augmentation est si importante ?

Christophe Drure explique que la Communauté de communes du Trièves était « hors la loi » en pratiquant un aussi bas tarif et qu'elle avait l'obligation de se mettre en conformité. Elle facturera désormais le coût réel. Michel Picot rappelle qu'il ne faudra pas oublier de prendre en compte cet élément (fontaines et piscines publiques) dans la prochaine organisation.

Laurent Viallard précise que la commune se trouve en difficulté en raison de cette augmentation qui n'avait pas été anticipée. Il rappelle que cet équipement est déficitaire et souligne le fait que jusqu'à ce jour, la Communauté de communes du Trièves subventionnait, en quelque sorte, la commune de Monestier de Clermont grâce à ce tarif préférentiel. Il demande s'il est encore possible d'obtenir une subvention pour pallier ce manque à gagner ?

Pour Christophe Drure, ce n'était pas la Communauté de communes du Trièves qui « subventionnait » mais le service « eau » ; or, ce n'est pas à lui de porter cela.

Jérôme Fauconnier explique que les tarifs à venir seront décidés par les futurs élus. Il indique qu'un débat pourrait avoir lieu sur la prise de compétence « équipements sportifs » par la communauté de communes mais, dans ce cas, il faudrait tout supporter : terrains de sport, stations de ski, etc.... Quant à l'éventuelle obtention d'une subvention, comme elle n'a pas été prévue au budget, il est donc trop tard.

Jean-Pierre Agresti rappelle la loi sur l'eau qui précise que : « l'eau doit payer l'eau ». Il conviendra d'avoir un débat sur l'eau mais qui devra se caler sur la loi Notre.

Vote : Tarif du prix de l'eau

☛ **Pour : 33 Contre : 1 Abstentions : 2**

Frédérique Puissat et Jérôme Fauconnier ont rencontré le Préfet ; Yann Souriau souhaite avoir des informations sur les thèmes abordés lors cette entrevue.

Pour Jérôme Fauconnier, il s'agissait de faire part au Préfet des difficultés rencontrées par la CCT et notamment sur le possible report de la prise de compétence « Eau » en 2026. Il souhaitait informer Monsieur le Préfet que ce sujet induisait de nombreux problèmes, que ce soit au niveau du fonctionnement technique, sur le plan financier, et sur les problèmes de facturation La Trésorerie de Mens a également été sollicitée afin de savoir comment faire de la meilleure façon possible. La tâche s'avère compliquée : problèmes d'harmonisation du prix de l'eau, relations entre les différentes communes...

La réponse apportée par les services préfectoraux est qu'il est possible de conventionner avec les communes pour les emplois techniques et qu'il est possible de permettre à chaque commune de continuer la facturation. Néanmoins, il semble difficile que la Trésorerie de Mens, déjà en souffrance et en surcharge de travail, puisse absorber cela.

Par ailleurs, la double facturation induit pour les communes d'importants coûts en terme de logiciel et de paramétrages. La CCT ayant déjà engagé des dépenses pour le paramétrage chez Berger Levraut de l'ordre de 5000€.

Frédérique Puissat va aller voir au sein des services de l'Etat pour se renseigner plus précisément et s'il existe encore une possibilité d'éviter ce transfert. Le Préfet a accepté de prendre un arrêté de différé de juin à décembre.

Sur le problème de la trésorerie, Frédérique Puissat maintient le fait d'aller jusqu'au bout de la démarche et de mettre la DGFIP en face de ses responsabilités pour tenter de garder la facturation au sein des communes. Bernard Combe rappelle la difficulté d'identifier un double flux ; la trésorerie de Mens n'est pas équipée pour faire face à ça. Techniquement, c'est extrêmement difficile à mettre en place.

La loi a été votée ; l'administration doit se mettre face à cette réalité et il convient que la DGFIP et le Préfet soit face à face et se rendent compte de la difficulté.

Bernard Combe explique également les problèmes de calendrier ; en effet, pour le paramétrage des logiciels de la CCT, même en s'y prenant au printemps, les rendez-vous n'ont pu être fixés avant novembre. Outre le fait des coûts de paramétrages importants, la CCT a obligation de se mettre en marche pour être opérationnelle au 1^{er} janvier 2020.

Yann Souriau interroge Frédérique Puissat sur les éventuelles modifications auxquelles les communes pourraient s'attendre ?

Pour Frédérique Puissat, le parlementaire présentera les éléments en juillet prochain mais personne ne peut préjuger de ce qui se décidera.

Yann Souriau a engagé une démarche là-dessus. Il souhaite l'avis du Trièves sur sa position : doit-il communiquer ou pas les résultats des votes ? Il se retrouve dans une position difficile et dans un rapport de force avec la gendarmerie et la préfecture dans laquelle sa responsabilité personnelle est engagée. Il souhaite juste défendre dignement des convictions et se retrouve presque en position de délinquant en se retrouvant menacé d'amende, voire d'un emprisonnement et il trouve cela fort regrettable.

Pour Jérôme Fauconnier, mener une telle action sans un soutien institutionnel des maires ruraux, c'est complexe et l'enjeu ne mérite pas de prendre un tel risque personnel. En persistant à agir ainsi, il s'expose personnellement et le Président trouve dommage de prendre de tels risques.

Sur le plan national, il existe peu de petits territoires tels que celui de la CCT qui se trouvent dans cette situation, ce qui rend difficile toute action.

Pour Frédérique Puissat, le Préfet met en application la loi ; de fait, elle conseille donc à Yann Souriau de revenir sur sa décision. Elle remercie toutefois Yann Souriau de son action qui n'est pas pour rien dans le soudain intérêt de la préfecture pour ce problème de notre territoire.

19 – Questions diverses

☐ Informations diverses :

- Conférence et débat avec Pierre Mérieu : le 6 juin prochain à 20hres au nouveau gymnase à Monestier de Clermont.
- Fête des habitants à Mixages : le 30 juin prochain.
- Présentation du Projet social au Granjou le 6 juillet prochain. Tous les maires vont recevoir une invitation.
- Mr Djebbari, parlementaire, sera présent dans le train de la ligne « Grenoble-Veynes-Gap » le 27 mai prochain indique Laurent Viallard.
- Transfert compétence eau : réunion prévue le 27 juin à 18h suivie par l'assemblée des maires le 11 juillet à 18h30 rappelle Michel Picot.
- Rendu étude Pluralps (enquête réalisée auprès des habitants par des professionnels de santé et des élus) : 7 juin prochain à 19h30.

Sabine Campredon demande si, dans le cadre du contrat de réciprocité (Métro et cohésion sociale), il serait possible d'intégrer la culture. Elle pense qu'un lien entre la cohésion sociale et le projet culturel du territoire serait tout à fait cohérent. Pour Jérôme Fauconnier, la Métro n'ayant pas la compétence « culture », cela n'a pas été envisagé pour le moment, mais ce contrat étant avant tout un outil ayant vocation à être élargi, cela pourrait tout à fait être intégré.

Michel Picot demande si, dans le cadre de la révision de la charte du Parc du Vercors, et de l'interaction entre le Tourisme et les sentiers, la CCT s'intéresse au sujet ? Des communes initialement dans le Parc du Vercors n'ont pas voté mais sont intégrées dans le cadre de révision de la charte. Il lui semble important que la Communauté de communes du Trièves travaille sur cette question. La commune de Lalley a été sollicitée et s'interroge sur l'intérêt à être intégrée dans le Parc du Vercors ? Quelles raisons pourraient motiver la commune à faire partie du Parc ? Jérôme Fauconnier répond que la CCT est associée à la révision de la charte. Les distances rendent parfois les réunions compliquées et la CCT a du mal à saisir les enjeux. Pour Jean-Bernard Bellier, cela a un coût, mais il est d'accord pour organiser une réunion afin d'expliquer à chacun l'intérêt d'être dans le PNRV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.